**25 mars 2021**

# Communiqué

## Groupe de travail du CNAS

# « Liquidation du Parc EPAF »

EPAF, association loi de 1901 sous l'égide du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR), met en œuvre des prestations de vacances à destination de tous les agents du MEFR. Elle offre depuis 1956 des vacances aux agents actifs et retraités à des tarifs sociaux dans des résidences mises à sa disposition par le ministère. Elle emploie à ce titre155 salariés de droit privé et environ 30 fonctionnaires, ceci sur tout le territoire.

EPAF a développé toutes ces années un grand savoir-faire et de hautes compétences unanimement reconnues par les partenaires du tourisme social.

Aujourd'hui, le Ministère a pris la décision, sans concertation ni avec les organisations syndicales, ni avec EPAF, de céder l'ensemble des résidences et de l'activité à un repreneur du tourisme.

**C'est un coup porté à l'action sociale du Ministère, c'est un mépris marqué envers tous les agents et envers les salariés d'EPAF dont le ministère n'a que faire.**

Le gouvernement qui affirme mettre tous les moyens en œuvre pour éviter des licenciements et des fermetures d'entreprises « quoi qu'il en coûte » ose mettre en place un plan social au sein du MEFR.

Les organisations syndicales ont toujours été unanimement opposées à une telle cession.

Dans une expression commune, **les fédérations syndicales ont réaffirmé leur opposition à la vente du parc des résidences gérées par EPAF** lors du groupe de travail du 25 mars.

Or, la sous-direction des politiques sociales, non seulement ne nous a pas écoutés mais a, en plus, fait preuve d'un grand mépris vis-à-vis de l'association et de ses personnels qui œuvrent depuis plus de 60 ans pour nos vacances.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales, après une suspension de séance, a quitté la réunion.

Face à une telle annonce et considérant l'absence totale de dialogue social, elles ont décidé de demander la convocation d'un CNAS/CTM avec pour unique point à l'ordre du jour le devenir d'EPAF et de ses salariés.